



Commune de Berchem-Sainte-Agathe

Le 23 juin 2014

Communiqué de presse

Tempête de grêle des 7, 8 et 9 juin : La commune de Berchem-Sainte-Agathe invite les victimes à contacter au plus vite l'administration

Les 7, 8 et 9 juin derniers, la commune de Berchem-Sainte-Agathe a été touchée par la violente tempête de grêle ayant sévi à divers endroits du pays.

Si toutes les polices d'assurance habitation couvrent obligatoirement la plupart des catastrophes naturelles, il n'en va pas de même pour les dégâts aux véhicules non couverts par une assurance omnium.

Une demande de reconnaissance comme calamité publique auprès du Fonds des Calamités est en cours. A cette fin, le Gouverneur de la Région de Bruxelles-Capitale souhaite obtenir une estimation des dommages encourus afin de mesurer l'ampleur des dégâts.

Les personnes ayant été **victimes des orages**, accompagnés de vents violents et de grêle sont dès lors invitées à **contacter au plus vite l'administration communale** en signalant la date, le phénomène, une brève description des dégâts subis et le **montant estimé des dommages**. Elles peuvent prendre contact à cet effet avec *Glenn VINCENT*, chargé du plan d'urgence au sein de l'administration communale au 02/563.59.24 ou par courriel à l'adresse gvincent@1082berchem.irisnet.be.

Dès publication au Moniteur belge de l'arrêté royal de reconnaissance, les dossiers de demande d'indemnisation pourront être introduits. L'Administration communale centralisera à cet effet toutes les demandes d'indemnisations. Vous pouvez dès à présent compléter les documents de demandes, disponibles sur le site www.calamites.be.

Contacts :

Joël RIGUELLE

Bourgmestre

Tél. 02/464.04.72

joel.riguelle@1082berchem.irisnet.be

Glenn VINCENT

Chargé du plan d'urgence

Tél. 02/563.59.24

gvincent@1082berchem.irisnet.be

Mireille WALSCHAERT

Responsable du service Communication

Tel. : 02/464.04.85 - GSM : 0493/74.26.73

mwalschaert@1082berchem.irisnet.be